



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 19 novembre 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Diane Choinière, mairesse adjointe
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Guy Desjardins, maire

1. Ouverture de la réunion

La mairesse adjointe Diane Choinière ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-258

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2018-259

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter du sujet suivant, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Effectifs - Département de l'informatique

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h35 et retournent dans la salle du conseil à 19h.

RÉSOLUTION 2018-260

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

5.1 Effectifs - Département de l'informatique

6. Rapport de la réunion à huis clos

La mairesse adjointe Diane Choinière informe les membres du public que suite à la discussion à huis clos, une résolution doit être considérée.

RÉSOLUTION 2018-261

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'embauche de Alain Rochefort pour fournir de l'appui et procéder à la révision organisationnelle des services de technologie de l'information (TI); et

ATTENDU QUE les services TI ont été mis à dure épreuve due aux demandes de services et défis au niveau du personnel;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise les changements organisationnels aux services TI décrits dans le rapport FIN2018-042, lesquels suggèrent l'élimination du poste vacant d'analyste des systèmes et la création d'un nouveau poste intitulé agent en chef des systèmes d'information.

7. Annonces

Le conseiller Carl Grimard remercie les conseillers Jean-Marc Lalonde et Krysta Simard pour leur contribution au sein du conseil.

La mairesse adjointe Diane Choinière rappelle que les jeunes qui veulent s'inscrire au programme Épelle-moi ont jusqu'au 31 décembre.

8. Période de Questions/Commentaires (aucune)

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par le conseiller Michel Levert concernant la circulation des VTT

RÉSOLUTION 2018-262

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE les Comtés unis de Prescott et Russell autorisent la circulation des VTT du 457 chemin Russell jusqu'à l'intersection du chemin Drouin;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration de préparer un amendement au règlement 2005-152, tel qu'amendé, pour la considération du conseil avec l'intention de permettre la circulation des VTT sur le chemin Drouin, à partir du chemin Russell jusqu'à la forêt Larose.

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-263

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 19 novembre 2018, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 5 novembre 2018
- b. Comité plénier du 5 novembre 2018

10.2. Les recommandations suivantes du comité plénier du 5 novembre 2018

- a. Résolution pour autoriser le paiement des frais supplémentaires de 19 050\$ à

BDO Canada pour le mandat de vérification de l'Académie CIH

b. Résolution pour autoriser la radiation de 23 comptes client pour un total de \$20,955.21

d. Résolution pour rejeter la demande du Club de tir à l'arc de Rockland

10.3. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 7 octobre 2018 au 3 novembre 2018, au montant brut de 814 799,36 \$ et montant net de 586 049,40 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2018-263 :

10.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais supplémentaires de 19 050\$ à BDO Canada pour le mandat de vérification de l'Académie CIH à partir du budget opérationnel de contingence 2018.

10.2b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil d'autoriser la radiation de 23 comptes client pour un total de \$20,955.21 tel que présenté dans l'annexe A à partir de la provision pour mauvaises créances.

10.2d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil rejette la demande du Club de Tir à l'arc de Rockland demandant d'avoir un tarif réduit pour la location de l'aréna Jean-Marc Lalonde.

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 7 octobre 2018, au 3 novembre 2018, au montant brut de 814 799,36\$ et montant net de 586 049,40 \$, soient adoptés tel que recommandé.

10.2c. Résolution pour adopter les politiques de ressources humaines révisées

Suite aux commentaires, M. Gerry Lalonde explique que le contenu des politiques provient de la réglementation en matière de ressources humaines. Il explique les détails du contenu des politiques de harcèlement.

RÉSOLUTION 2018-264

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte les politiques de ressources humaines révisées, annexés au rapport no. HR2018-005.

DIFFÉRÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2018-265

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 15 octobre 2018 au 12 novembre 2018, au montant de 4 105 250,28 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Demande de subvention - Canada en fête 2019

Suite aux questions, M. Pierre Boucher confirme qu'il fera le suivi concernant les subventions reçues en comparaison avec le nombre de participants au festival.

RÉSOLUTION 2018-266

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise les Services communautaires à soumettre une demande de subvention dans le cadre du programme Canada en fête de Patrimoine canadien pour aider à financer les activités de la fête du Canada dans le cadre de l'édition 2019 du Festival de la rivière des Outaouais.

ADOPTÉE

11.3 Financement du bouclage de l'eau

Suite aux commentaires, M. Frédéric Desnoyers explique que lors de la rencontre publique à ce sujet, le taux d'intérêt mentionné était une estimation. Il ajoute que le prix est indexé chaque année.

RÉSOLUTION 2018-267

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-154, étant un règlement pour établir les frais à refacturer pour le projet du bouclage d'eau et établir les conditions de financement disponibles.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-268

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2018-150 - Levée de la réglementation de partie de lot - 1148-1164

boulevard Docteur Corbeil

12.2. 2018-152 - Levée de la réglementation de partie de lot - Spacebuilders -

Solara

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-269

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-155, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 19 novembre 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

La mairesse suppléante Diane Choinière lève l'assemblée à 19h41.

Diane Choinière, mairesse adjointe

Maryse St-Pierre, greffière adjointe